

## VILLE DE LUXEMBOURG AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les projets de construction projetés suivants ont fait l'objet de leur autorisation et que les certificats afférents ont été affichés par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées, ceci conformément aux dispositions de l'article 37, alinéas 6 et 7, de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:

- l'autorisation de bâtir n°2023/890 du 28 avril 2023 pour la construction de 3 abris de jardin sur plusieurs lots de la cité jardinière faisant partie de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 807/4002 de la section RA de Rollingergrund et sise aux abords de la rue Siggy vu Letzebuerg, affichée par voie de certificat en date du 25 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2023/270 du 11 avril 2023 pour la démolition et le remplacement des dalles d'origine des chambres aux étages +2 et +3 de l'Hôtel des Postes occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 201/2737 de la section de la Ville-Haute et sis 25, rue Aldringen, affichée par voie de certificat en date du 26 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2023/1043 du 17 mai 2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison unifamiliale occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 428/2487 de la section EE d'Eich et sise 60, rue Emile Metz, affichée par voie de certificat en date du 26 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2023/67 du 28 avril 2023 pour la construction d'un immeuble résidentiel à 3 logements occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 230/6420 de la section EC de Weimerskirch et sis 138, rue des Sources, affichée par voie de certificat en date du 30 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2022/1263 du 23 août 2022 pour la construction d'un immeuble résidentiel à 7 appartements sur la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 189/7067 de la section HoF de Merl-Nord et sis 25, rue Joséphine Jacquemart-Jaans, affichée par voie de certificat en date du 30 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2022/3121 du 17 mai 2023 pour la transformation et l'agrandissement de la maison unifamiliale occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 460/8541 de la section HoA de Hollerich et sise 3, rue Baudoin, affichée par voie de certificat en date du 30 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2023/282 du 24 mars 2023 pour la démolition de la construction existante et la construction d'un immeuble résidentiel à 3 logements sur la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 559/5502 de la section ED de Neudorf et sis 28, rue
-

- de Neudorf, affichée par voie de certificat en date du 31 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
- l'autorisation de bâtir n°2023/212 du 26 avril 2023 pour la démolition de la construction existante et la construction d'un immeuble résidentiel à deux appartements sur la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 559/5503 de la section ED de Neudorf et sise 30, rue de Neudorf, affichée par voie de certificat en date du 31 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n° 2023/80 du 3 février 2023 pour la transformation et la fusion de deux logements en un logement situé au premier étage de l'immeuble résidentiel occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 240/4485 de la section HaA de Hamm et sis 134, boulevard Charles Simonis, affichée par voie de certificat en date du 31 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n°2023/361 du 25 mai 2023 pour la réfection des cours anglaises et des socles des immeubles occupant les parcelles inscrites au cadastre sous les N° 289/65; 288/0 et 287/0 de la section LC de Grund et sis 16, 18, 20, montée du Grund, affichée par voie de certificat en date du 2 juin 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage ;
  - l'autorisation de bâtir n° 2023/474 du 13 avril 2023 pour la transformation du rez-de-chaussée et 1er étage de l'immeuble occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 36/4211 de la section LE de Limpertsberg et sis 9, allée Scheffer, affichée par voie de certificat en date du 31 mai 2023 suivant l'attestation soumise par le maître d'ouvrage.

Le public peut prendre inspection des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, au service de la police des bâtisses, sur rendez-vous, bâtiment administratif « Rocade », 3, rue du Laboratoire, IIIe étage, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Un **recours** en annulation contre ces décisions est ouvert devant le Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat à la Cour. Ce recours devant les juridictions administratives doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans un délai de trois mois à compter de l'affichage du certificat prévu par l'article 37 alinéa 6 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Le Bourgmestre,